



**Ouverture de l'économie nationale, secteur de la  
distribution, secteur informel : trois études pour le FCE  
(Forum des Chefs d'Entreprises)**

**Décembre 2008**

**Résumés**

## L'ouverture commerciale, un processus non maîtrisé

Baisse de la protection et croissance des importations de marchandises. Entre 2001 et 2008, la moyenne des droits de douane, pondérés par les importations, baisse considérablement passant de 16,04% à 8,8%. Ceci sans tenir compte de la suppression des valeurs administrées, et de celle du droit additionnel provisoire (DPA) qui s'y était substitué en 2001. Les importations connaissent une croissance non moins considérable (7.6%/an pour les marchandises, supérieure à celle du PIB hors hydrocarbures (5,4%/an). Cette croissance a affecté tous les produits (alimentation, matières premières et demi produits, équipements, biens de consommation industriels).

Très fortes pertes de parts de marché de l'industrie locale. La croissance agricole (6,2%/an) arrive dans l'ensemble à évoluer au même rythme, sinon plus, que les importations de produits alimentaires. Mais c'est loin d'être le cas pour l'industrie (2,2%/an). Le déclin du secteur public industriel s'accroît. Le secteur industriel privé suit la même évolution, après quelques années où on avait cru qu'il décollait.

Ce déclin est dû en très grande partie à la concurrence déloyale. Cette évolution n'est pas imputable à la raison évoquée habituellement, le manque de compétitivité. Elle ne fait que refléter la part prise par le marché informel dans la satisfaction de la demande et celle prise par les importations dans l'offre sur ce marché. La caractéristique principale de ces produits est un prix très bas en dissimulant à la douane, aux impôts et à la sécurité sociale le maximum de la matière soumise à prélèvement ou taxation et/ou en important des produits contrefaits ou ne respectant pas les normes. Au final, le marché informel peut offrir des produits dont le prix est largement inférieur à ceux des entreprises nationales. Cette pratique a progressivement touché même le secteur commercial formel. Les pratiques informelles sont généralisées dans le secteur formel : ventes sans factures (et par suite sans TVA), sans garanties, sans service après vente, sans déclaration fiscale et para fiscale.

Augmentation des importations en provenance de pays où on peut organiser la fraude. Les importations en provenance de certains pays émergents augmentent considérablement, et ceci malgré le démantèlement tarifaire vis-à-vis de l'Union européenne. C'est notamment le cas de la Chine, de l'Inde, du Brésil, de l'Égypte, de la Turquie, de la Malaisie et de l'Indonésie. Il faut relever que le différentiel entre le taux de change bancaire et le taux sur le marché parallèle demeure très élevé. Ceci s'explique par des transferts importants réalisés par des réseaux qui ont des ramifications dans les pays d'origine des importations, permettant ainsi de réaliser de véritables systèmes de compensation.

Importance des importations de contrefaçon Le phénomène de la sous facturation évolue parallèlement à celui de l'importation de produits de contrefaçon. Pratiquement l'ensemble des produits sont touchés : textiles et cuirs, pièces détachées, produits électroniques et de l'électroménager, petits outillage, parfums, cosmétiques, agro-alimentaire, médicaments, cigarettes etc...

Des dérèglements qui s'accroissent. La commercialisation de ces produits sur le marché interne n'est évidemment possible qu'en raison de l'absence de réaction massive des services de contrôle. Ceux-ci devraient normalement empêcher l'exercice de l'activité dans des endroits non dédiés à cet effet, contrôler toutes les activités commerciales ainsi que la qualité, les prix, la facturation etc... A cette défaillance s'ajoute celle de l'administration des impôts et celle des services de l'inspection du travail

et de la sécurité sociale. Il ya donc défaillance de toute une chaine de services administratifs qui a pour conséquence de pérenniser les dérèglements observés au niveau des importations.

La croissance des importations de services a été encore plus importante que celle des importations de marchandises. Nos importations de services non facteurs totalisent 20% des importations globales de biens et services. Elles ont crû de plus de 11% entre 2000 et 2007. Beaucoup plus donc que les marchandises. Ces importations ont crû aussi beaucoup plus rapidement que n'a crû la production des services (y.c les BTP), soit un peu moins de 6%/an. Par ailleurs, nos échanges de services sont structurellement déficitaires.

Les statistiques d'échanges de services disponibles sont toutefois loin de cerner tous les échanges. La difficulté à établir des statistiques un tant soit peu complètes est liée aux différentes modes empruntés par les échanges de services qui en rendent dans de nombreux cas la saisie statistique impossible. Ces modes sont la fourniture transfrontière de services, la consommation de services à l'étranger, la présence commerciale pour la fourniture de services et enfin le déplacement de main d'œuvre pour la production de services. La prise en compte de l'ensemble de ces flux augmenterait assez fortement aussi bien nos importations que nos exportations et leur connaissance est nécessaire pour décider d'une politique d'ouverture du secteur des services. Ceci rend indispensable la confection de statistiques systématiques, visant l'exhaustivité, des échanges de services.

Une ouverture non contrôlée des importations de services. Les engagements d'ouverture de services, comme ceux que l'Algérie devra prendre pour adhérer à l'OMC, reviennent à dire pour chacun des secteurs des services, il y en a plus d'une centaine dans la nomenclature des services de l'OMC, et chaque mode (1 à 4), si l'Algérie permet l'accès à son marché, et, dans l'affirmative, si elle accorde le traitement national ou non et, en cas de restriction à l'octroi du traitement national, d'indiquer quelles en sont les restrictions. Depuis le milieu des années quatre vingt dix, de nombreux services qui était accessible seulement au secteur public des entreprises ont été ouverts au secteur privé. Dans la plupart des cas, l'ouverture au secteur privé signifiait à la fois ouverture au privé national et étranger, prolongeant en cela la vision du code des investissements pour l'ensemble des activités de production de biens ou de services. La plupart des secteurs ont ainsi été ouverts dans le mode 3 (présence commerciale), et ce n'est que très rarement que les entreprises ou les personnes physiques étrangères ne bénéficient pas du traitement national. Dans le cas européen, dès qu'une activité est ouverte pour la présence commerciale étrangère, le traitement national est automatiquement accordé pour les entreprises européennes établies en Algérie que ce soit sous forme de filiales ou de succursales. Cette concession faite à l'Union européenne dans le cadre de l'accord d'association, deviendrait de fait le général pour tout adhérent à l'OMC dans le cas où l'Algérie adhère elle-même à l'OMC. Ceci représente une concession extrêmement importante alors qu'il n'en est pas de même du côté européen.

Une ouverture faisant abstraction de la situation des secteurs concernés. En réalité l'ouverture des différents secteurs et sous secteurs des services se réalise sans qu'il ne soit fait de diagnostic sur leur importance, leurs caractéristiques et sans que ne soit défini clairement l'objectif qui est recherché à travers l'ouverture et éventuellement les restrictions à imposer au traitement national pour justement arriver à ces objectifs. On peut même dire parfois que l'administration ignore totalement ce qui se passe dans les différents secteurs. En outre, l'ouverture des divers secteurs des services ne fait pas l'objet de suivi pour en connaître les résultats ou même pour voir comment les intervenants étrangers activent. C'est ainsi que les étrangers commencent à investir certains services professionnels sans que l'on sache clairement le cadre légal dans lequel cela se fait (santé, formation,

conseil, etc.), et quelle en seront les conséquences. On peut remarquer aussi que certains services (commerce, finances etc.) se mettent en place dans le sillage du commerce de marchandise ou de l'implantation d'autres activités au risque de ne servir que de tremplin pour les importations en provenance du pays d'origine. Cela peut aussi créer des conditions favorables à la constitution de véritables réseaux maffieux ou à tout le moins favoriser les pratiques commerciales déloyales (surfacturation ou sous facturation selon le cas, par des entreprises du pays d'origine). Par ailleurs la question de l'équivalence des qualifications, qu'il est absolument indispensable de trancher au moins dans le cas des services professionnels, ne semble pas être soulevée C'est le cas pour les services de santé par exemple.

Il n'y a pas, d'autre part, de préoccupation des pouvoirs publics visant à obtenir des pays partenaires les mêmes concessions que celles que nous leur accordons. Le cas est patent pour l'Union européenne mais il l'est aussi pour de nombreuses activités avec d'autres pays. C'est le cas notamment pour les activités de construction. Ce problème est dans une certaine mesure lié, en pratique, avec celui de l'accès aux marchés publics. Enfin, même lorsque des concessions analogues existent, la fourniture de services dans les modes 3 et 4 est assez problématique en raison des difficultés à mettre en pratique les clauses relatives au déplacement de personnes (visas, obtention du permis de travail, du titre de séjour etc.).

Le faible impact des programmes de mise à niveau. Pour contrecarrer l'impact négatif, supposé momentané, de l'ouverture, L'Algérie a mis en œuvre plusieurs programmes de mise à niveau. Après presque une décennie, on n'observe pas d'impact important au vu des évolutions citées plus haut qui montrent la stagnation sinon la baisse de la production industrielle et les gains importants de parts de marchés par les produits importés, ou la faiblesse des exportations hors hydrocarbures. Le même constat peut sans doute être fait pour les services, dès lors qu'on les cernerait plus finement du point de vue statistique. Outre les problèmes relevés plus haut relatifs à la concurrence déloyale engendrée par les déclarations frauduleuses à l'importation et l'entrée massive sur le marché de produits de contrefaçon qui engendrent une concurrence déloyale d'un degré élevé, l'environnement de l'entreprise algérienne reste une source de surcoûts qui aggravent les problèmes engendrés par cette concurrence déloyale. L'amélioration de la qualité de l'environnement pourrait sans doute contribuer à réduire fortement les coûts unitaires et redonner aux entreprises une partie de leur compétitivité. Face aux différentes contraintes de l'environnement, les programmes de mise à niveau se sont caractérisés par le faible nombre des entreprises couvertes, et l'inconsistance des actions menées.

La concurrence déloyale et le faible accès au crédit limitent la portée des actions de mise à niveau. Très partielles par rapport aux problèmes rencontrés par les entreprises, ces actions sont envisagées comme un « échantillon d'actions qui peuvent amener le chef d'entreprise à l'idée de mise à niveau », qu'il poursuivra ensuite par lui-même. Or même dans les cas où l'action réussit, l'entreprise finit par retomber sur les problèmes habituels de l'environnement qui viennent d'être indiqués, dont la concurrence déloyale et le faible accès au crédit ne sont pas des moindres.

La limitation des dispositifs aux entreprises industrielles. L'autre limite de certaines de ces actions est qu'elles ne concernent que le secteur industriel et supposent implicitement que le secteur des services (y compris le BTP) est « abrité ». Or, on a vu plus haut que le secteur des services est loin d'être dans cette situation de protection supposée. Au total on est très loin de programmes pouvant réellement aider à limiter l'impact de l'ouverture commerciale.

# Un secteur commercial qui s'est peu modernisé, qui amplifie les dysfonctionnements observés dans l'ouverture et l'informalisation de l'économie

Le secteur commercial occupe une place importante dans l'économie et il connaît un degré d'informalisation élevé. Au troisième trimestre 2007, le secteur commercial occupait 1.140.000 personnes, soit 14% du total des emplois. 548.000 personnes travailleraient dans le secteur formel et 592.000 dans le secteur informel, ce dernier étant défini comme les « unités de production » qui n'ont pas d'existence légale. Dans le secteur commercial formel, environ 100.000 salariés n'étaient pas déclarés à la sécurité sociale. Ajoutés aux travailleurs du secteur informel, ce serait ainsi près de 700.000 travailleurs sur 1.140.000, soit plus de 60%, qui n'étaient pas déclarés à la sécurité sociale. En plus de ces 1.140.000 personnes, il y avait 187.000 personnes qui déclaraient travailler de temps à autres dans le secteur commercial, mais pas au moment de l'enquête.

La place importante du secteur commercial apparaît aussi dans sa contribution à la PIB. En 2007, le secteur commercial représentait 17% de la valeur ajoutée hors hydrocarbures et 25% de l'excédent net d'exploitation hors hydrocarbures. Ceci correspond à peu près à la place qu'occupe le secteur commercial dans l'emploi, mais ne reflète pas le fait que 66% de l'emploi commercial est de l'emploi informel et surtout que près de 50% est de l'emploi occasionnel où le nombre de jours travaillés est faible. Ceci dénoterait une plus forte rentabilité du secteur commercial comparée aux autres secteurs hors hydrocarbures.

Un secteur commercial qui s'est peu modernisé. Le nombre d'entreprises commerciales serait de 330.000 environ, se décomposant entre 280.000 détaillants, 30.000 grossistes et 20.000 importateurs. Les commerces de détail existants sont dans leur quasi-totalité de petites surfaces. La tranche des 120 à 400 m<sup>2</sup> tend à prendre de plus en plus d'importance, mais elle demeure faible en proportion de l'ensemble des commerces de détail existant, ceci sans compter les détaillants informels. On pouvait compter environ 10.000 supérettes en 2008, chiffre à comparer aux 280.000 commerces de détail précédemment cités. Les expériences de supermarchés ou d'hypermarchés organisés ou non sous forme de chaînes demeurent limitées mais existent. Jusqu'à présent ce segment de la distribution n'a pas acquis la masse critique nécessaire pour avoir des effets sur l'ensemble du commerce de détail ou sur les entreprises de production. Ces expériences rencontrent des problèmes importants notamment celui du foncier et celui du financement. Cinq produits constituent les activités de plus de 80% des détaillants ou des grossistes: alimentation générale (37%), habillement, bijouterie et maroquinerie (17%), ameublement (10%), fournitures de bureaux et activités de loisirs et sportives (9%) et très loin derrière encore les fournitures de bâtiments (5%).

Un commerce de détail majoritairement exercé sous sa forme traditionnelle de magasin ou épicerie familiale. Les commerces de détail sont généralement de petites tailles. Ils développent peu de relations entre eux et n'ont pas de structures communes d'achat, de logistique, de livraison ou de marketing. Ils ont une faible capacité de stockage et d'exposition; font eux-mêmes leurs approvisionnements chez les grossistes, ou se font livrer éventuellement par le producteur, le grossiste ou l'importateur. Généralement, ce sont des commerces familiaux qui occupent le chef de ménage et des aides familiaux, beaucoup plus rarement des salariés. Les aides familiaux ne sont généralement pas assurés. Le propriétaire du commerce lui-même peut ne pas être assuré.

Des détaillants formels concurrencés par l'informel, mais ayant eux-mêmes des pratiques informelles. Ces commerçants s'approvisionnent aussi bien dans le formel que dans l'informel, mais se plaignent souvent de l'informel. Il n'est pas rare, notamment en milieu urbain, qu'un ou plusieurs « vendeurs » informels encombrant le trottoir devant leur magasin. Ils ne détiennent généralement pas de comptabilité et déclarent le strict minimum aux impôts. L'impôt forfaitaire unique institué en 2007 est une mesure intéressante pour simplifier les déclarations fiscales et le recouvrement et encourager les petits commerçants à plus de transparence ; il faut cependant en faire le bilan pour voir si dans la réalité elle n'accentue pas plutôt l'informalisation du commerce dans la mesure où elle ne rend plus nécessaire la possession des factures d'achat.

Une atomisation du commerce et un déséquilibre dans la répartition spatiale. On compterait 9 détaillants par grossiste. Cette moyenne serait évidemment beaucoup plus élevée, si on prenait en compte les détaillants informels. On aurait 2 importateurs pour trois grossistes. Le nombre d'habitants par détaillant formel est d'environ 120, soit à peu près 20 ménages. Mais ce rapport varie fortement d'une wilaya à l'autre, allant de 1 à 4. Le nombre d'habitant pour un grossiste est de 1060 environ. Il est beaucoup plus dispersé encore que pour les détaillants. Cette dispersion signifie un déséquilibre important dans la répartition spatiale des commerces. Il a pour effet de limiter évidemment la disponibilité des produits sur certaines parties du territoire. Les conséquences sont, d'une part, de limiter la concurrence et, d'autre part, de limiter les débouchés, notamment pour la production nationale. La répartition des importateurs sur le territoire national est encore beaucoup plus déséquilibrée que celle des grossistes : 70% des importateurs sont en effet situés dans cinq wilaya. Les dénommées entreprises d'import-export, sont peu présents à l'exportation. L'exportation de marchandises hors hydrocarbures est pour l'essentiel le fait des entreprises de production.

Une faible organisation... formelle. Il ne semble pas non plus y avoir de groupement en centrale d'achat ou autre, sauf peut être informels. L'approvisionnement se fait beaucoup plus par les importateurs, qui peuvent éventuellement exercer aussi l'activité de grossiste.

Apparition de nouvelles formes d'exercice de l'activité commerciale. A côté de la forme concessionnaire, développée surtout dans l'automobile depuis plus d'une décennie, se développe aussi la franchise à un rythme important. Les professions d'agent commercial, de représentant, de revendeur, exclusif ou non, semblent s'être développées assez rapidement aussi sans qu'on ait une idée précise de l'importance de chacune de ces formes. Il n'existe en effet aucune donnée chiffrée à ce sujet. Ces différentes activités ne sont pas encore totalement couvertes par la réglementation de manière à éviter les entraves à la concurrence ou tout au moins les risques d'entrave à la concurrence comme ce qui peut arriver par exemple avec les distributeurs exclusifs ou les concessionnaires.

Déficit en infrastructures. Les infrastructures ont généralement une taille réduite. Beaucoup de communes ne sont pas dotées de marché de détail, ni d'abattoir ou de tuerie, ce qui favorise la prolifération de marchés informels et le phénomène d'extension informelle des infrastructures formelles existantes. Dans tous les marchés, qu'ils soient de gros ou de détail, des extensions informelles viennent en effet se greffer à la structure formelle

Difficultés de distribution des entreprises de production. En dehors d'une proportion réduite d'entre elles, les entreprises de production ont généralement du mal à assurer la distribution de leurs produits (c'est aux producteurs d'aller chez les grossistes, la couverture territoriale de chaque grossiste n'est pas très étendue, les infrastructures et les surfaces d'exposition sont réduites, absence de commodités pour l'accès, problèmes de facturation etc). Ils sont singulièrement démunis

en termes de techniques et d'organisation commerciale. Rares sont en effet les entreprises, mêmes moyennes ou grandes, qui ont véritablement des services marketing et des services commerciaux adéquats. Ceci a pour conséquence que dans un univers envahi par l'informel et qui en même temps s'ouvre à la grande distribution, aux centrales d'achat et à la concurrence étrangère, et où il faut adapter ses outils, les entreprises sont au contraire en permanence tentées de s'appuyer sur l'informel, et retardent ainsi leur adaptation.

Un important effort d'actualisation et d'élaboration de la réglementation et de la législation commerciale a été entrepris au cours des dernières années. De nombreux domaines demeurent toutefois peu couverts jusqu'à présent. Certes, il est prévu un planning pour l'achèvement de la mise à niveau de la législation et de la réglementation devant encadrer le contrôle et la régulation économique et commerciale (fin 2009). Toutefois, s'il est important de signaler de nouveau l'urgence caractérisant cet aspect, le problème principal est l'absence d'application des lois et règlements existants, encourageant la généralisation des pratiques informelles. Il serait souhaitable de recenser toutes les lois et tous les règlements relatifs au commerce ou aux activités économiques de manière générale et dont l'application, même de façon imparfaite, est complètement négligée et de faire un diagnostic des raisons de cette situation pour pouvoir y remédier.

Les pratiques informelles. Le secteur commercial connaît aujourd'hui une informalisation croissante à travers l'extension du commerce informel et la généralisation des pratiques informelles (absence de facturation, ou sous facturation, sous ou non déclaration fiscale ou, para fiscale, non respect des normes de qualité, des conditions de conservation, de conditionnement et de présentation ainsi que de l'obligation de garantie, de fourniture des notices ou manuel d'utilisation, d'affichage des prix, d'absence de traçabilité, commercialisation de produits de contrefaçon). On observe aussi une défiance croissante vis-à-vis de la fiscalité sous le prétexte religieux ainsi qu'une corruption croissante dans les services d'administration ou de contrôle. Plus grave encore, cette informalisation génère des masses de capitaux insoupçonnées qui risquent de s'ériger en obstacle sérieux à toute réforme du secteur. Nombre de ces questions renvoient à une inefficacité du contrôle et à la modicité des moyens qui lui sont dévolus. Les conséquences les plus importantes sont celles de freiner considérablement le développement industriel à la fois du fait du développement de la concurrence déloyale et du fait que les fonctions de distributions sont mal assurées, et aussi du fait que les activités commerciales menées dans le contexte précédent dégagent une rentabilité beaucoup plus élevée. Elles freinent aussi la modernisation du secteur de la distribution. Cette dernière, elle-même pourrait avoir un effet d'entraînement positif sur la production industrielle si elle se concrétisait.

# LE SECTEUR INFORMEL : une place importante de l'économie

Le secteur informel est défini comme l'ensemble des unités de production non agricoles qui n'ont pas d'existence légale, c'est-à-dire qui ne sont pas enregistrées. L'emploi informel comprend la population occupée dans le secteur informel à laquelle se rajoute la population non déclarée à la sécurité sociale dans le secteur formel.

Le secteur informel constitue une partie importante de l'économie. Au troisième trimestre 2007 la population occupée totale était de 8,25 millions de personnes. Le secteur informel occupait 1,78 millions. 0,86 millions de personnes doivent être rajoutée à cette population pour constituer l'emploi informel. Il faut tenir compte aussi de 0,93 millions de personnes qui déclarait exercer une activité de temps à autre mais qui n'exerçait pas cette activité au moment de l'enquête. Sur la base de ces chiffres, le secteur informel représenterait 22% de l'emploi total et l'emploi informel 32% de l'emploi total.

Une proportion importante de l'emploi non agricole n'est pas déclarée à la sécurité sociale : 35% de l'emploi non agricole total n'est pas déclaré à la sécurité sociale et 15% de l'emploi formel n'est pas déclaré non plus. C'est donc une proportion considérable de l'emploi, même formel, qui n'est pas déclaré à la sécurité sociale. Les raisons de non déclaration dans le secteur formel doivent être clairement identifiées pour agir sur cette composante.

Les professions. Le domaine le plus investi est celui du Bâtiment (34%). La profession de commerçant est aussi fortement investie (20% environ de l'emploi informel); viennent ensuite les professions liées au transport (chauffeur, taxieur) (6%) et enfin des métiers de l'artisanat tels que couturier, mécanicien, coiffeur, serveur, pâtissier, cuisinier, boulanger, cordonnier, jardinier, réparateur, boucher, etc (17%).

Typologie des intervenants de l'emploi informel on peut repérer plusieurs raisons qui amènent les individus à être dans l'informel. Ces raisons permettent de dresser une typologie des intervenants dans l'informel. La première est le choix de l'employeur de ne pas déclarer un individu et/ou le choix fait par certains employeurs ou des indépendants pour ne pas se déclarer eux-mêmes. Ceci semble lié au coût supplémentaire occasionné par la déclaration d'un employé à la sécurité sociale. La deuxième est le coût et/ou les obstacles à l'enregistrement de l'entreprise. Ce motif concerne tous les ateliers et chantiers clandestins, ainsi que les indépendants qui peuvent avoir un volume de travail suffisant pour préférer l'informel au formel ou qui trouvent trop d'obstacles pour s'enregistrer. Le troisième motif est en quelque sorte celui d'une « informalité forcée » parce que les seuls travaux auxquels les travailleurs concernés peuvent accéder sont les quelques jours de travail que leur offre l'informel de temps à autre. Ceux là sont beaucoup plus des chômeurs en transition. Il y a enfin ceux qui fournissent un volume réduit de travail mais qui veulent quand même rester dans l'informel. C'est le cas notamment de beaucoup de travailleurs à domicile dont beaucoup sont des femmes. Chaque type d'informel fait appel naturellement à une réponse différente et adaptée des pouvoirs publics.

Les revenus issus du secteur informel totaliseraient 17% de l'ensemble des revenus primaires<sup>1</sup> nets<sup>2</sup> des ménages. Les revenus nets du secteur informel se situeraient ainsi entre 300 milliards de

---

<sup>1</sup> C'est-à-dire les salaires et les revenus de la propriété.

<sup>2</sup> C'est-à-dire après paiement des impôts et de la sécurité sociale.



dinars et 600 milliards de dinars. Ce montant peut être assimilé à la valeur ajoutée du secteur informel. Elle correspond à 13% du PIB hors hydrocarbures.

Les pertes en termes de recettes budgétaires et de recettes pour les organismes de sécurité sociale peuvent aussi être estimées à une proportion se situant à environ 7% du revenu<sup>3</sup> cerné précédemment pour l'IRG et 20% pour les organismes de sécurité sociale. Pour le budget, et au titre de l'IRG, une perte de 7% environ du revenu s'élèverait ainsi à un montant 42 milliards DA. Pour les organismes de sécurité sociale, les pertes seraient autrement plus importantes puisqu'elles constituent 20% du revenu<sup>4</sup> de l'informel, soit 120 milliards DA. Ce montant est extrêmement important et permettrait à lui seul d'éponger les déficits des organismes de sécurité sociale, notamment la CNR, et de dégager un surplus. La perte de recettes fiscales au titre de la TVA pourrait être de 22 milliards de DA environ. Il faut noter que ces estimations ne tiennent pas compte des pertes fiscales liées à la fraude sur les importations, ces dernières étant sensées être réalisées par le secteur formel. Mais elles pourraient atteindre des montants considérables en droits de douane, TVA sur les importations et IRG ou IBS sur les revenus des entreprises d'importation. Elles ne tiennent pas compte non plus de l'évasion fiscale imputable aux autres entreprises formelles que les importateurs.

Les conséquences négatives de l'importante place prise par l'informel dans l'économie sont nombreuses. **La première** est la concurrence déloyale imposée aux activités similaires exercées dans le secteur formel et la limitation du marché de ce dernier et, par suite, de son développement et surtout de sa modernisation. Le taux d'informalisation dans certaines professions est particulièrement élevé. Sur plus de vingt professions totalisant près de trois millions d'occupés, le taux d'informalisation est supérieur à 40%<sup>5</sup>. **Le deuxième aspect négatif** est le manque à gagner en recettes fiscales et parafiscales. En outre l'existence d'un secteur informel à une telle échelle interpelle nécessairement les bons contribuables chez qui peut se développer aussi une défiance vis-à-vis de l'administration fiscale ou de celle de la protection sociale. **La troisième grande conséquence négative** du développement de l'informel pèse sur le consommateur, parce que celui-ci ne bénéficie d'aucune protection quant à la qualité des biens ou services qu'il acquiert sur le secteur informel. Or on a vu que dans certains cas cette offre est entièrement le fait du secteur informel, comme les métiers du bâtiment, ou certaines professions artisanales ou enfin le commerce. Dans ce cas, le consommateur est entièrement soumis aux offreurs et n'a aucun recours si le produit ne répond pas aux normes ou s'il contient un risque avéré pour la santé. **Dernier élément enfin**, le secteur informel entraîne une corruption des agents de l'administration à différents niveaux (douane, services de sécurité, administration fiscale notamment) qui participe à la dégradation du climat des affaires. **Il est clair donc que la limitation de la place de l'informel dans l'économie, sinon sa résorption totale, devrait constituer une priorité des pouvoirs publics.**

Traditionnellement on avance, pour expliquer l'existence du secteur informel, le niveau élevé de salaire minimum, les taux élevés des prélèvements fiscaux et/ou sociaux, l'existence d'obstacles

---

<sup>3</sup> Le 7% est calculé en rapportant l'IRG de 2007 au revenu des ménages en 2007.

<sup>4</sup> La proportion de 20% a été calculée en rapportant une estimation des cotisations de 2007 au revenu des ménages en 2007.

<sup>5</sup> C'est particulièrement le cas des commerçants (66%), des manœuvres (87%), des maçons (77%), des couturiers (96%), des taxieurs (51%), etc... De tels taux font peser des risques certains sur les professions concernées et les professionnels réguliers qui peuvent difficilement supporter la concurrence, encore moins investir et se moderniser. Dans la mesure où ces professions regroupent une partie non négligeable de l'emploi total (plus du tiers), il est clair aussi qu'il y a un risque de déstructuration de l'ensemble de l'économie. Ceci, d'autant plus que de plus en plus de professions supposées, à priori, loin de l'informalité, commencent à avoir une composante informelle importante : dentiste (18%), architecte (16%), informaticien (15%), avocat (14%), comptable (9%), enseignant (5%), technicien de la santé (4%)...

bureaucratiques à la création d'entreprises, etc. Si ces explications contiennent, peut-être, une part de vérité, elles sont toutefois, dans certains cas, contradictoires avec ce que l'on constate en pratique. L'observation des **salaires** et plus généralement des revenus dans le secteur informel montre que ces derniers sont fréquemment plus élevée que le SMIG et quelquefois largement plus élevés, tout au moins pour les individus qui déclarent spontanément qu'ils travaillent, mais qui ne sont pas assurés. Il en est autrement pour les personnes qui se déclarent comme « travaillant de temps à autre ». Une bonne proportion de cette population est en phase de transition entre le chômage et l'occupation et, dans ce cas, l'activité exercée est une activité d'attente. Une deuxième partie de cette population qui « travaille de temps à autre », le plus souvent à domicile, regroupe des individus travaillant seulement pour un revenu d'appoint aux revenus principaux du ménage et le but de l'individu n'est pas d'exercer un travail à plein temps ou un autre travail que celui qu'il exerce.

S'agissant des impôts, il faut noter que depuis de nombreuses années, les taux sont orientés à la baisse, jusqu'à devenir pratiquement symboliques pour ce qui est de l'impôt forfaitaire unique instauré en 2007. Concernant les taux de déclaration à la sécurité sociale, dans un cas au moins, celui de la CASNOS, qui concerne tous les intervenants dans le secteur informel à titre d'indépendants, le taux demeure relativement modeste. Aussi bien pour les impôts que pour la CASNOS, il y a un phénomène de fuite devant les deux « institutions » que n'explique pas le niveau des prélèvements. Il en est tout autrement pour les cotisations à la CNAS. Les prélèvements opérés au profit de cet organisme sont importants et il n'y a pas de doute qu'ils soient dissuasifs au point où le taux de déclaration du personnel dans le secteur formel privé n'est que de 50%.

Les obstacles bureaucratiques à la création des entreprises sont très souvent évoqués. Certains intervenant dans l'informel avaient déjà approché l'administration pour créer une entreprise mais se sont ravisés ensuite parce que le processus était trop lourd ou trop complexe. Ces difficultés peuvent être renforcées par l'existence de la corruption au niveau de certaines administrations. Pourtant, de nombreux efforts ont été faits par le CNRC pour faciliter la création d'entreprises. La création de dizaines de milliers d'entreprises chaque année est là pour illustrer l'efficacité de cette approche. Mais d'autres administrations ne participent pas pleinement à cette démarche de facilitation des procédures. La question du local est aussi une question importante, surtout lorsqu'elle se dédouble de l'exigence de paiement d'une année de loyer d'avance.

# Recommandations

## L'ouverture commerciale

1. Il est indispensable que soient prises les mesures, urgentes, de nature à réaliser l'assainissement de notre économie de l'ensemble des pratiques frauduleuses liées à l'entrée des marchandises sur le territoire national, et l'élimination du secteur informel du commerce de gros ainsi que des pratiques informelles observées dans le secteur formel du commerce de gros. Le commerce de détail ne pourra être régularisé que si de telles mesures destinées à régulariser l'amont sont prises.

2. L'ouverture de notre économie et de notre marché doit s'articuler à une vision stratégique du développement national. Seule une telle vision dicterait les bons choix en matière d'ouverture. La stratégie d'intégration régionale, le degré d'intégration et le degré des protections sectorielles notamment pour l'agriculture et pour les services découleraient de cette vision.

3. Le développement des exportations hors hydrocarbures est une condition absolument nécessaire pour engager l'économie dans une réelle dynamique d'insertion réussie dans le marché mondial. Dans une perspective de long terme, il s'agit d'une condition vitale pour l'économie nationale qui doit sortir de sa dépendance des hydrocarbures. Aussi, il apparaît impératif que la politique de développement des exportations hors hydrocarbures soit érigée en priorité nationale. Dans l'immédiat, il est urgent d'appliquer au moins le dispositif existant qui touche aux procédures et règlements, aux aides et subventions et aux pratiques bancaires et fiscales.

4. Concernant l'ouverture des services, il est absolument indispensable de connaître de manière plus fouillée les différents sous secteurs et activités pour définir le niveau d'ouverture. Ceci est extrêmement important car les perspectives de développement industriel vont se rétrécir au fur et à mesure que la Zone de libre échange avec l'Europe se mettra en place et que des pays émergents se substituent, grâce entre autres éléments à leurs bas coûts de main d'œuvre, comme fournisseurs, aux pays industrialisés. Les services représentent alors une alternative qu'il faut envisager et préparer. Dans cette perspective, il faut clarifier ce qu'on attend de l'ouverture des activités de service et mettre en place une stratégie en ce sens. Cela nécessite un travail de recensement par sous secteur, et une concertation avec les associations professionnelles concernées pour définir le type d'ouverture. Cela nécessite aussi la révision de la politique d'attraction des IDE au moins dans le secteur des services.

5. enfin, la politique de mise à niveau des entreprises doit avant tout mettre l'accent sur l'environnement de l'entreprise et ce qui dépend des pouvoirs publics et de l'administration. Elle doit aussi faciliter fortement l'accès au crédit. Quant aux actions de modernisation de la gestion ou de l'organisation, elles pourraient être organisées autrement de manière à ce qu'elles soient massives et d'un accès rapide. Un travail préalable avec les espaces intermédiaires semble ainsi préférable au saupoudrage qui a prévalu jusqu'à présent.

## Le commerce

6. Il faut attirer l'attention sur les risques importants d'aggravation de l'informalisation actuelle de l'économie si les infrastructures tardent à être mise en place ou/et si l'accès à ces infrastructures, après leur achèvement, continue à se faire dans l'opacité, sans objectif clair. De même, on ne peut qu'attirer l'attention sur la nécessité de cahiers des charges adéquats qui doivent être respectés

effectivement aussi bien par les concessionnaires des infrastructures que par les utilisateurs. On pourrait penser, ici, pour accélérer la réalisation des infrastructures, à les donner en BOT au secteur privé. Un suivi rapproché et une information plus régulière sur la réalisation du programme devraient aussi être organisés.

7. Il faut aussi attirer l'attention, en matière de législation et de réglementation, sur le fait que l'arsenal juridique disponible est largement inefficace et que ceci vide de tout son sens, tout au moins actuellement, la mise à niveau législative et réglementaire dans le domaine commercial. Il serait souhaitable de recenser l'ensemble des textes, de faire le point sur le degré de leur application et de s'interroger sur les raisons de la non application.

8. Concernant les services de contrôle, si, là aussi, on ne peut que partager le souhait de doter ces services de plus de ressources et de renforcer leur position, on est forcé de recommander de s'interroger d'abord sur ce qui jusqu'à présent a manqué pour que ces services jouent leur rôle : manque de ressources, statut, facilité de corruption ? Si on répond à cette question, on peut alors recommander d'utiliser ces services en priorité à normaliser les activités des importateurs et des grossistes de manière à réduire progressivement les pratiques informelles.

9. Parallèlement à ce renforcement des moyens de contrôle, l'action même de contrôle doit être décentralisée pour impliquer les citoyens à travers une procédure rapide de plainte aux services de contrôle, aux services de police ou à un service créé spécialement à cet effet. Parallèlement doivent être mises en place des associations nationales fortes de protection des consommateurs de manière à démultiplier l'action de contrôle en leur donnant la possibilité d'ester en justice les producteurs ou les commerçants ayant contrevenu aux règles de protection des consommateurs.

10. A côté de cet axe répressif, il est souhaitable d'ériger le secteur commercial en priorité nationale, à travers un véritable plan de mise à niveau, à l'inverse de l'attitude implicite qui transparaît derrière le code des investissements dont sont exclues les activités de distribution. Il est souhaitable de déborder de l'attitude qui consiste seulement à faire bénéficier, de fait, la grande distribution du régime spécifique du code des investissements. Nombre d'activités pourraient être encouragés sous des formes à identifier : regroupements coopératifs ou autres pour les détaillants, groupement d'achat pour les mêmes détaillants, groupement de distribution des producteurs, etc. En même temps qu'ils participeront à moderniser le secteur, ces groupements permettront de court-circuiter les grossistes et importateurs actuels qui ont des pratiques informelles. Ces incitations pourraient être du type accès aux infrastructures, notamment celles de l'ancien secteur public de distribution, accès au crédit, incitations fiscales ou autres. Cela suppose un effort de l'administration du secteur pour dynamiser les associations de producteurs ou de commerçants afin de les amener à adhérer à sa démarche. La création d'associations qui doivent aider à moderniser le secteur et défendre ses intérêts et non se contenter d'être une courroie de transmission doit être encouragée.

11. Ce plan national de mise à niveau du secteur de la distribution contiendrait un volet modernisation du commerce de détail. Cela nécessiterait des actions de formation, un accès au crédit pour l'investissement, la multiplication d'infrastructures adéquates là où cela est possible (locaux individuels, galeries, parcs etc.). Dans le même ordre de préoccupation, il est suggéré l'organisation de meilleures relations avec les impôts et la sécurité sociale à travers la création de centres de comptabilité et l'octroi du bénéfice de déductions fiscales aux commerçants qui recourent à ces centres.

12. Dans le plan de modernisation du commerce de détail, la grande distribution de détail devrait aussi bénéficier d'une attention soutenue. Les avantages auxquels elle peut prétendre devraient être explicités, notamment l'accès au foncier. Les nomenclatures des types de commerce, les règles relatives à l'urbanisme commercial doivent être définies. L'accès au foncier et au crédit doit être facilité. Les attentes par rapport au secteur privé étranger dans ce domaine doivent être aussi explicitées et l'opportunité de faire bénéficier les commerçants étrangers du traitement national discutée.

13. Un suivi statistique du secteur doit impérativement être mis en place de manière à en avoir une connaissance fine (activités, volume d'activité, investissements, effectifs, marges, surfaces exploitées, équipement, notamment transport...).

14. Une mise à jour des fichiers du CNRC doit être réalisée, concomitamment à un recensement statistique des commerçants ou au moins une enquête d'existence. L'obligation d'affichage de l'extrait du registre de commerce au niveau des locaux doit aussi être effective.

### **L'informel**

15. Un des problèmes les plus épineux est sans doute celui des taux de cotisation à la sécurité sociale (CNAS). Il faudrait arriver à un régime général où le taux de cotisation soit moins élevé. Ceci est tout à fait possible car la population active algérienne a une pyramide des âges favorable. Des simulations montrent que les équilibres des caisses peuvent être sauvegardés en agissant sur le relèvement du taux de déclaration et la baisse du taux d'imposition. Toutefois, cette démarche ne peut être mise en œuvre avec succès, compte tenu de tous les problèmes cités plus haut, que si par ailleurs le ministère du travail et de la protection sociale se dotaient d'un véritable outil de contrôle pour pénaliser les contrevenants, en d'autres termes, que si les moyens d'intervention des inspections du travail étaient vigoureusement renforcés.

16. Le problème des obstacles bureaucratiques à la création d'entreprises pourrait être réglé par la création d'une agence d'aide à la création d'entreprises qui puisse jouer à la fois un rôle d'information et un rôle de facilitation et d'accompagnement des entrepreneurs. Il ne s'agit pas d'un simple guichet unique, comme l'expérience aura été tentée à plusieurs reprises sans résultats, mais d'une véritable agence d'accompagnement et de facilitation. C'est dans les services d'une telle agence que l'entrepreneur pourrait trouver toutes les informations nécessaires tout au long du processus de création. L'avantage d'une telle agence est qu'elle pourra adapter son approche en fonction des différents secteurs d'activité (commerce, BTP, transport, artisanat, etc.) mais aussi et surtout au profil des investisseurs, en tenant compte notamment du niveau d'instruction relativement faible des intervenants dans l'informel.

17. Concernant les impôts et la CASNOS, il conviendrait sans doute que ces institutions mènent des actions plus efficaces de communication auprès du public et, dans le cas de la CASNOS, que cet organisme améliore fortement la qualité de ses prestations. L'existence d'une agence pour l'aide à la création d'entreprises permettra de démultiplier cette action de communication. Mais en attendant sa création, ou même indépendamment de cette création, il est nécessaire que les caisses reviennent leur politique de communication pour dépasser à la fois l'image négative qu'elles ont dans le public et améliorer leurs méthodes de communication qui n'arrivent à toucher qu'une infime minorité de la cible.

18. La question du local est importante. Elle trouve sa réponse en partie dans les infrastructures publiques prévues dans de nombreux programmes (marchés, halles à marées, parcs, galeries, pépinières, etc) mais encore faudrait-il qu'il y ait un organisme de suivi qui puisse se prononcer sur le déficit en infrastructures pour les entreprises (bureaux, ateliers, locaux) de manière à contribuer à le résorber. L'agence citée plus haut pourrait aussi contribuer à informer sur l'offre publique ou privée existante. Enfin, il devrait être rendu possible de permettre à l'entrepreneur potentiel, pendant une durée déterminée, de domicilier l'entreprise chez lui, y compris lorsqu'il n'est que locataire.

19. Enfin, au-delà des quatre types de mesures proposées ci-dessus, ce qui semble par-dessus tout impératif, c'est que soit restaurée l'autorité des services de contrôle à tous les niveaux (administration fiscale, douanes, services de contrôle relevant de l'administration du commerce), et que ces différents services soient mis en situation d'exercer effectivement leurs missions, seule condition de nature à réaliser l'assainissement l'économie de l'ensemble des pratiques frauduleuses et de l'exercice illégaux d'activités industrielles et commerciales.

Ces différentes mesures ne sont pas exclusives d'autres. Celles que nous suggérons ici sont celles qui, de notre point de vue, sont prioritaires. Elles appellent une application urgente sous peine de voir se perpétuer l'érosion progressive de notre économie au profit d'un secteur informel.